

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 829-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le règlement 829-2018 pour l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 8 juin 2018.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 8 juin 2018.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe